



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
Nouvelle-Aquitaine**

**Arrêté du**  
**portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité,**  
**de la minoterie de BOURG-CHARENTE (Charente)**  
**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

**VU** les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**VU** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) entendue en sa séance du 22 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que la minoterie de BOURG-CHARENTE (Charente) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa représentativité au sein du corpus des minoteries de la région et de la conservation de l'intégralité de sa machinerie.

**ARRÊTE**

**Article premier** : Est inscrite, en totalité, au titre des monuments historiques, l'ancienne minoterie Baud à Veillard, avec l'ensemble des machines, dans la commune de BOURG-CHARENTE (Charente), situées sur la parcelle n° 218, d'une contenance de 03a 56ca ; figurant au cadastre de la commune section AN et appartenant à la commune de BOURG-CHARENTE (Charente), identifiée sous le numéro SIREN 211 600 564 ; celle-ci en est propriétaire par acte en date du 19 juillet 2014, publié le 4 août 2014, au service de la publicité foncière de COGNAC (Charente), vol. 2014P, n° 1937.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, propriétaire et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Bordeaux, le **29 OCT. 2021**

Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Secrétaire général  
pour les affaires régionales

  
Alexandre PATROU

Charente  
Bourg-Charente  
Minoterie  
Inscription au titre des monuments historiques  
Emprise

